




REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VOINSLES

3 RUE DU 11 NOVEMBRE – 77540 VOINSLES

 mairie.voinsles@wanadoo.fr
 01.64.25.64.17
 09.70.32.64.77

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Voinsles, proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : William BARRÉ, Etienne BEAUGRAND, Claude BRUNIER, Alain CLOYSSIL, Sophie DESWARTE, Alexandre EDOUARD, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Frantz LALANDE, Laurent MAUGENEST, Maryline MENEZ, Mathieu NICOURT, Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Secrétaire de séance : William BARRÉ

Secrétaire administrative : Catherine JOLY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Olivier HUSSON qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux cités ci-dessus.

M. Olivier HUSSON informe que les deux derniers points sont reportés à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, fixé à Mercredi 2 avril 2014 à 20 h 30 en mairie.

1. Election du Maire

Le Conseil se tient ensuite sous la présidence de M. Alain CLOYSSIL.

M. Alain CLOYSSIL a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

M. Alain CLOYSSIL, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire conformément à ces dispositions légales.

Fait acte de candidature : M. Olivier HUSSON

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

M. Olivier HUSSON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (15), a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Voinsles étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer quatre postes d'adjoints au Maire et charge M. Olivier HUSSON, Maire, de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au maire.

Election des adjoints : il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

3. Election du premier Adjoint

Fait acte de candidature M. Frantz LALANDE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

M. Frantz LALANDE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (15), a été proclamé Premier Adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

4. Election du deuxième Adjoint

Fait acte de candidature Mme Evelyne RIETSCH

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Mme Evelyne RIETSCH, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (15), a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions.

5. Election du troisième Adjoint

Fait acte de candidature Mme Martine LAFORGE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Mme Martine LAFORGE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (15), a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions.

6. Election du quatrième Adjoint

Fait acte de candidature M. Alain CLOYSIL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

M. Alain CLOYSIL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (15), a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

7. Désignation des délégués communautaires

- Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés selon l'ordre du tableau ;
- Considérant que M. Olivier HUSSON, Maire de Voinsles, premier dans l'ordre du tableau est conseiller communautaire ;
- Considérant la démission du mandat de conseiller communautaire de M. Frantz LALANDE, premier adjoint ;
- Considérant la démission du mandat de conseiller communautaire de Mme Evelyne RIETSCH, deuxième adjoint ;
- Considérant la proclamation et l'installation de Mme Martine LAFORGE dans ses fonctions de troisième adjoint ;
- Mme Martine LAFORGE est désignée deuxième conseiller communautaire, pour la commune de Voinsles, au sein de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres ».

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h**

Prénom NOM	Pouvoir à	SIGNATURE
Olivier HUSSON	--	
William BARRÉ	--	
Etienne BEAUGRAND	--	
Claude BRUNIER	--	
Alain CLOYSIL	-	
Sophie DESWARTE	--	
Alexandre EDOUARD	-	
Francis EDOUARD	--	
Martine LAFORGE	-	
Frantz LALANDE	-	
Laurent MAUGENEST	-	
Maryline MENUEZ	--	
Mathieu NICOURT	-	
Evelyne RIETSCH	--	
Valérie STRUB	--	